



Trouver une condamnation pour escroquerie

Par **laetitia59**, le **01/03/2012** à **22:39**

Bonjour,
j'ai été victime d'une escroquerie
je sais aujourd'hui que cette personne xxxxxx a été condamné pour escroquerie à limoges
poitiers et bordeaux
comment faire pour trouver ces condamnations?
je vous remercie pour votre aide

Par **pat76**, le **02/03/2012** à **17:18**

Bonjour
L'escroquerie portait sur quoi exactement?

Par **laetitia59**, le **03/03/2012** à **17:29**

ici à lille il a pris l'argent de commande pr des panneaux solaires sans jamais ramener les
panneaux
pr les autres clients que j'ai retrouvé les personnes ont eu leur installation mais soit il y a eu
des fuites ds la maison soit elle a pris feu
auparavant je ne sais pas ce qu'il faisait
merci pr votre réponse

Par **pat76**, le **03/03/2012** à **18:45**

Bonjour

Vous n'avez aucune coordonnées concernant l'entreprise qui devait fournir les panneaux solaires.

Vous avez signé un bon de commande et il y a obligatoirement l'indication de l'entreprise avec son n° de siret.

Vous pouvez les communiquer au forum pour que nous puissions faire certaines vérifications?

J'ai trouvé qu'un certain xxxxxx avait été directeur de la Société

xxxxxx

xxxxxx

xxxxxx

Cette société était gérée depuis décembre 2009 par Mr xxxxxx en remplacement de xxxxxx.

La société xxxxxx est en liquidation judiciaire depuis le 16 mars 2011 et avait été mise en redressement judiciaire le 2 mars 2011 par le Tribunal de Commerce de CAMBRAI où elle est immatriculée sous le numéro de siret: xxxxxxxxxx.

Le liquidateur judiciaire est:

Maître xxxxxx

xxxxxx

xxxxxx

J'ai trouvé cela également avec une adresse concernant un certain xxxxxx

xxxxxx

SARL au capital de 7800 €

Siège social:

xxxxxx

xxxxxx

L'AGE du 14/12/2009 a nommé en qualité de gérant M. xxxxxx, demeurant xxxxxx - xxxxxx en remplacement de

M. xxxxxx, demeurant xxxxxx - xxxxxx,

à compter du 14/12/2009.

Modification au RCS de cambrai

Par **laetitia59**, le **04/03/2012** à **20:59**

ces infos st bien celles que j'ai
merci pr tes recherches
ces deux escrocs apres avoir encaissé un peu plus de 160 000 euros (j'ai retrouvé les derniers clients) en decembre 2010 n'ont plus donné signe de vie jusqu'à leur redressement soit signalé
apres coup on sait qu'ils dépensaient l'argent des reception des accomptes jusqu'à qu'ils ne puissent plus faire face
les premiers clients ont eu leurs panneaux (avec parfois des fuites et/ou feu de l'installation!) apres mise en demeure, constat d'huissier on a pris un avocat nous avons assigne la societe xxxxxx ainsi que la societe de credit (avec qui ils avaient fait un partenariat) la xxxxxx n'ont ait aucun recherche et on suppose que xxxxxx les a soudoyé (pour annuler notre credit de 100 000 euros)
mais on est en plein doute
notre avocat ne fait pas de recherches je m'en occupe seule
pr le moment j'ai retrouvé des clients et je leur ai demandé de me remplir une attestation en justice
j'ai pensé dc d'essayer de retrouver ses autres condamnations qui prouverait que la xxxxxx n'a pas fait de recherche
que puis je faire encore?
où as tu trouvé ttes ces infos ?
j'ai mis bcq de tps pr retrouver leur adresse moi!!
ils n'y habitent plus d'ailleurs!!
xxxxxx et xxxxxx n'ont pas pris d'avocat ils ne risquent rien car leur société est en l.j (chose que notre avocat ns a appris la semaine derniere et qui n'est absolument pas digérée)
que faire?
merci pr ton aide

Par **alterego**, le **04/03/2012** à **21:34**

Bonjour

Le délit d'escroquerie est défini par l'article 313-1 du Code Pénal et celui d'abus de confiance par l'article 314-1 du même code.

<http://www.legifrance.gouv.fr> ---> Code Pénal

Cordialement

[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.**[/citation]

Par **laetitia59**, le **05/03/2012 à 12:14**

le truc c'est que là (pr le moment) il ne risque rien
sa société est en l.j
je n'ai pas été interrogé par la police ça fait déjà un an!!
je pense porter plainte contre xxxxxx et xxxxxx et plus contre la société
JE NE SAIS PAS si c'est possible
merci encore pr vos reponses

Par **pat76**, le **06/03/2012 à 14:24**

Bonjour

A quelle époque ont eu lieu les faits?

Il fallait saisir le mandataire judiciaire dans les deux mois de la parution de l'annonce de la liquidation judiciaire au BODACC.

Il n'y qu'une plainte pour escroquerie contre les deux anciens gérants qui vous permettra éventuellement d'obtenir un dédommagement.

Je vais faire d'autres recherches et je les communique si elles s'avèrent plausibles.

Il faut déposer la plainte auprès du Procureur de la République.

Si vous êtes plusieurs clients dans la même situation, faites-vous aider par une association de consommateurs.

Par **laetitia59**, le **08/03/2012 à 10:46**

le mandataire est maitre xxxxxx
on a (notre avocat) a saisi le mandataire le 1 er avril 2010

j'ai contacté une asso il y a pas longtemps le clcv de merville qui va transmettre "mon histoire"
au niveau départemental
une seule personne l'avait contacté

j'ai des difficultés à obtenir mes attestations j'en attends une dizaine!!!

notre avocat avait l'air de dire que xxxxxx et xxxxxx ne craignaient rien
ils n'ont pas pris d'avocat seul maitre xxxxxx figure sur tous les doc

merci pour ces reponses

Par **pat76**, le **08/03/2012** à **13:07**

Bonjour

C'est normal puisque la société est en liquidation judiciaire, donc c'est le mandataire judiciaire qui se présente pour les convocations en justice.

Par **laetitia59**, le **07/08/2012** à **11:06**

d'autres personnes continuent à etre arnaquée car xxxxxx xxxxxx a déménagé à pierrefiques
en normandie et continue puisqu'il ne sait faire que ça et rien ne l'empeche
sa compagne xxxxxx xxxxxx continue de l'aider
ils continuent d'ailleurs dans les panneaux solaires!
contactez moi si vs etes aussi dans ce cas
xxxxxx , xxxxxx ,xxxxxx ,xxxxxx ,xxxxxx ,xxxxxx (tous complices dans cette grosse
arnaque)finiront par tous etre arrêtés (meme si apres 6 mois de prison ils continueront!!)

Par **pere noel 76**, le **14/08/2012** à **12:05**

Bonjour

Comment vous contacter,Laeticia ,car je suis en train de faire faire des travaux a cette
personne

Par **laetitia59**, le **15/08/2012** à **18:45**

xxxxxx@xxxxxxxx.fr
merci

Par **pat76**, le **16/08/2012** à **14:12**

Bonjour père Noël 76

Vous avez vérifié si la société qui vous fait les travaux est immatriculée auprès d'un Registre du Commerce et des Sociétés?

Vous avez demandé à vérifier les contrats de travail des ouvriers qui procèdent aux travaux?

Par **alterego**, le **16/08/2012 à 14:32**

Bonjour,

Le professionnel qui réalise l'installation doit obligatoirement posséder une assurance spécifique aux installateurs de panneaux photovoltaïques : **la responsabilité civile décennale "intégrateur "**

Demandez à l'entreprise la photocopie d'une attestation d'assurance et, préalablement à l'ouverture du chantier, la vérifier auprès de l'assureur. Trop d'incompétents ou d'escrocs se sont immiscés dans ce marché juteux.

Cordialement

Par **laetitia59**, le **16/08/2012 à 20:54**

pour cette personne il n'installe pas de pv mais il l'a fait pour une autre en normandie et il n'a rien puisque son siret est le siret d'une vente à domicile c'est un véritable escroc il s'agit tjs du même gusgus xxxxxx!!!

Par **alterego**, le **16/08/2012 à 21:07**

Je crains que vous ne vous consacriez plus à nous faire la biographie de ce sinistre personnage qu'à engager les poursuites qu'il inspire.

Ce genre d'individu est au-dessus de tout ce que vous pouvez penser de lui et écrire sur lui. Pendant ce temps il poursuit son bonhomme de chemin.

Cordialement

Par **italien76**, le **19/12/2012 à 11:28**

Bonjour

nous venons de savoir que cette personne était un arnaqueur!!! nous savons où il réside et allons le voir aujourd'hui!!!

Et je pense que pour lui la journée va être longue
car ils nous ont arnaqués de plusieurs milliers d'euros...

Par **laetitia59**, le **19/12/2012** à **11:33**

Contactez moi svp sur mon adresse mail perso:xxxxxx.fr
c'est important
merci

Par **eric06530**, le **11/03/2013** à **15:44**

je suis exactement dans la même situation escroqué par le gérant de la société xxxxxx,
xxxxxx qui sous le couvert d'une société en liquidation judiciaire a pris l'argent de panneaux
photo-voltaïques (plus de 30000 euros) sans rien livrer, et qui à présent sévit en tant que
gérant de la XXX à Nice..les escrocs ont de beaux jours devant eux !

Par **betty59**, le **13/05/2013** à **17:52**

je suis dans la même situation que toi, laetitia. mon avocat va contacter le tien.
je sais que xxxxxx continue dans le nord des activités au black dans la rénovation.
je te contacte pour échanger sur xxxxxx et ses gérants!

Par **laetitia59**, le **13/05/2013** à **20:58**

merci à tous pour vos messages et votre aide.
grâce à vous j'ai des infos concernant xxxxxx qui est resté dans le nord et xxxxxx en
normandie;
méfiez vous de ces hommes!
à force de chercher on trouve j'ai la condamnation pour escroquerie de xxxxxx
n'hésitez à me contacter:xxxxxx.fr
à bientôt

Par **anti arnaque**, le **01/11/2013** à **12:20**

[fluo]bonjour[/fluo]
xxxxxx a créé une nouvelle entreprise malgré les plaintes pour escroquerie et abus de
confiance dans le nord et deux dans le 76. il est aujourd'hui dans le conseil d'aménagement
intérieur et extérieur.... il va surtout continuer de prendre l'argent de ces clients et ne rien faire
pour déménager qq tps plus tard dans une autre location (il ne faut pas que ce monsieur ait

des biens à lui)
pendant ce temps son acolyte xxxxxx travaille au black mais paye tous les cours d'équitation d'une de ses 2 filles...la vie est difficile ...il cherchait aussi l'amour sur un site de rencontre mais je lui ai fait un peu peur...
comment peut on creer une entreprise étant interdit de gerer et avec autant de plainte avec leur noms cités? comment est ce possible? ils continuent 3 ans apres leurs méfaits.
je vous aurai mes loustics!

Par **laetitia59**, le **29/11/2013** à **17:26**

xxxxxx est gérant de la société xxxxxx
Faites attention à cet escroc!

Par **ostma76**, le **09/04/2014** à **21:48**

Laetitia59, est-ce que je peux vous contacter en privé? J'ai été en contact avec la même personne que vous je pense... Je viens de lire vos commentaires!

Par **anti arnaque**, le **10/04/2014** à **11:45**

Faites le via le site car celui ci m a effacé mon adresse perso après plusieurs mois
Je serais ravie de communiquer sur ce loustic j. C
Dans l attente de vous lire et de vous entendre je vous souhaite bon courage

Par **laetitia59**, le **10/04/2014** à **11:50**

Sur messagerie privée c est parfait je vous recontacterai avec plaisir
Ce monsieur est à etretat

Par **laetitia59**, le **11/04/2014** à **10:32**

Il suffit juste de cliquer sur mon pseudo.....
À très vite.....

Par **patatoch**, le **29/04/2014** à **17:12**

Bonjour,

j'ai moi même eu affaire à ce monsieur jc

j'avais versé un acompte pour l'installation d'un poêle qu'il devait me poser

je vous la fait courte : après 1 mois de téléphone, de lettre recommandée, il a fini par me rembourser mon acompte mais je sais que j'ai eu beaucoup de chance...

On nous dit faites appel à des petits artisans de votre région, il faut aider les petits artisans mais quand on voit ça, on hésite évidemment maintenant. J'ai ma toiture à faire, je ne vais pas prendre un petit artisan de ma région, je vais prendre LEROY MERLIN au moins si y'a un souci, je sais que le magasin existe vraiment et que je peux y aller.

Par **assmat430**, le **12/05/2014** à **21:18**

Bonjour,

Nous sommes dans le même cas que vous. Nous avons payé environ 35000 euros pour des travaux à peine commencés (façade, fenêtrés, porte de garage, pignon).

De fin 2011 à début 2013 nous avons eu des promesses à n'en plus finir et des excuses toujours plus improbables pour expliquer les délais (maladie, panne de voiture, problèmes familiaux...) mais nous n'avons plus de nouvelle depuis plusieurs mois.

Nous lui avons alors signalé que nous allions porter plainte et depuis, silence radio. Nous avons porté plainte, sans succès. Rien ne se passe et nous aimerions savoir s'il existe un moyen de récupérer notre argent (au moins en partie) et/ou de faire condamner ce jc d'Etretat.

A présent nous devons faire ces travaux nous-mêmes, ce qui n'est pas des plus agréable pour nous qui avons plus de 60 ans et qui avons payé une somme conséquente afin que ces travaux soient réalisés par un "professionnel". Il faut donc que cet individu cesse ses agissements! Nous attendons vos suggestions afin de faire avancer la procédures et d'entreprendre des démarches plus offensives.

Merci d'avance de votre aide!

Par **laetitia59**, le **13/05/2014** à **11:31**

Parlons via la messagerie privée

Il suffit de cliquer sur mon pseudo car jc et son acolyte cf lisent ces messages!

Je suis ravie d'ailleurs Que ce forum ait servi à certains de comprendre plus vite et de récupérer leur acompte

Cordialement

Laetitia

Par **assmat430**, le **13/05/2014** à **15:09**

Ok, je suis votre conseil!

Par **ABerthet**, le **28/06/2014** à **09:56**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Rxxxxxxx Cxxxxxxx m'a volé, alors gérant d'Europe Solaire, il m'a fait payé une installation qui n'a jamais été livrée, après avoir pris plusieurs commandes et empoché l'argent, il s'est déclaré en faillite et promis sans tenir de me rembourser , aujourd'hui il a re-créé le même type de société : Eco-Logic + à Nice et continue ses méfaits...

Par **Mr Gao**, le **30/09/2015** à **23:08**

bonjour Laetitia 59,

je suis extrêmement bien renseigné sur les installateurs et leurs complices financiers, nous détenons plus de mille dossiers contre ces organismes .

Un Juriste et un Expert seront aptes à vous conseiller utilement si je ne parviens pas à vous convaincre de la conduite à tenir . Grâce à la Cour de Cassation, un organisme financier est quasi rayé de la carte, et nous comptons bien faire rendre gorge à l'organisme de crédit d'opérette médaille d'or de ce type de comportement . Cet organisme joue la montre, demande des reports au Tribunal d'Instance, va jusqu'à changer d'avocat pour retarder l'échéance ...

Après dépôt de plainte, il faudra embaucher un avocat (il vaut mieux dépenser 2500 € d'honoraires que 30 000 €uros de crédit-intérêts compris) . Un Procureur de Poitou-Charentes, la Gendarmerie (dont un Ancien de la Brigade Financière), la PJ, 3 Journalistes (TV et presse écrite), mon ami Juriste et mon nouvel ami Expert sont sur ces dossiers .

L'inscription abusive au FICP permettra de récupérer des dommages et intérêts .

Bon courage à tous, ne lâchez rien car quinze mille foyers sont touchés en France .

Cordialement,

Mr Gao (joignable par Messagerie Privée)

Par **pere noel 76**, le **26/11/2015** à **10:47**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]

Message a TOON 76

Merci de me rappeler(coordonnées dans message privé)

Par **mado76**, le **27/11/2015** à **10:59**

Bonjour,
je recherche toute personne ayant eu affaire a cet escroc et sa compagne,peut etre pourrions nous creer une action collective

Par **laetitia59**, le **02/12/2016** à **10:23**

Bonjour à tous
Jc vient de mettre sa société basée sur pierrefiques en liquidation judiciaire
Après avoir escroque près de Poitiers (il a été condamné) le nord il en a finit avec la seine maritime ...
Si vous avez toutes infos bien que j ai déjà son adresse perso ... JE suis preneuse
Bon courage à tous

Par **laetitia59**, le **04/04/2019** à **15:40**

Bonjour
Pour tous ceux qui se sont fait avoir par messieurs JC et FC avec la société puissancewatt puis avec gère home
Il y a deux jours a eu lieu le procès de ces deux messieurs
Jc qui habite à Etretat a deja été condamné 9 fois . 8 fois pour escroquerie sur Limoges , Bordeaux , Poitiers et une fois pour conduite alors que son permis était annulé.
Et le sera très certainement sur cambrai le 14 mai
Une instruction sur Dieppe et au Havre ont en ce moment lieu : n'hésitez pas à envoyer un courrier au juge d'instruction ce courrier est pris en compte et figurera dans l'instruction
Il aura fallu 9 ans d'instruction
Ils risquent malheureusement pas une grande peine en effet il faut qu'ils puissent travailler afin de rembourser toutes les personnes abusées.